



ELABORATION D'UN DOCUMENT CADRE SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LUTTER CONTRE LA TB BOVINE

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL OU INTERNATIONAL

Activité 279 plan d'action 2021-2023

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La tuberculose (TB) est une cause majeure de morbidité humaine à travers le monde et la principale cause de mortalité par une maladie infectieuse. La plupart des cas humains de TB sont dus à l'espèce *Mycobacterium tuberculosis* (MTB) qui est habituellement transmise par voie respiratoire.

La TB zoonotique est une forme de TB qui atteint les humains, est principalement causée par le *M. bovis* qui est une espèce du complexe MTB.

La TB bovine touche principalement les bovins et secondairement diverses espèces de mammifères domestiques ou sauvages. Elle se transmet à l'homme à travers la consommation des produits laitiers non pasteurisés et par la consommation de viande contaminée mal cuite. La transmission directe par voie aérienne reste rare.

En 2016, d'après les estimations de l'OMS, 147 000 nouveaux cas de TB zoonotique ont été recensés chez l'être humain et 12 500 décès ont été enregistrés. Néanmoins, les estimations de la charge mondiale de cette maladie demeurent imprécises. Cela est dû au manque de données de surveillance sur les populations humaines et animales dans la plupart des pays en plus de la difficulté à assurer le diagnostic de cette forme de tuberculose.

Au Maroc, la TB constitue un problème de santé publique. Malgré les efforts déployés, les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé indiquent que le nombre des cas estimés en 2021 est de 35000 cas soit une incidence estimée à 94 nouveaux épisodes pour 100000 habitants. Pour l'année 2022, le Maroc a notifié 30355 cas correspondant à une incidence notifiée de 82 nouveaux épisodes pour 100.000 habitants. La part de la tuberculose extra pulmonaire (TEP) dans l'ensemble des cas n'a cessé d'augmenter passant de 28% en 1990 à 47% en 2022. Les localisations ganglionnaires et pleurales sont de loin les plus fréquentes et représentent environ 70% des cas de TEP. Les formes extra pulmonaires sont en grande partie causées par le *Mycobacterium Bovis*. Par ailleurs, le PNLAT ne dispose pas de données de surveillance sur la TB zoonotique.

En santé animale, la TB bovine sévit au Maroc à l'état enzootique dans les élevages bovins. Cette maladie est répandue dans toutes les régions d'élevage bovin du pays avec des prévalences variables selon le mode de conduite des troupeaux et la taille de l'élevage.

La charge de morbidité humaine ne peut être réduite sans améliorer les normes s'appliquant à la sécurité sanitaire des aliments et sans lutter contre la TB bovine dans le réservoir animal. Une approche du type « Une seule santé » (« One Health ») a démontré la relation de la santé humaine, de la santé animale et de la santé de l'environnement.

La lutte contre la TB bovine représente de ce fait une action indispensable afin d'améliorer les performances du programme ce qui contribuera à l'atteinte des objectifs du Maroc dans le cadre de ses engagements nationaux et internationaux pour l'élimination de la TB et l'atteinte des objectifs du développement durable.

A cet effet, la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM) avec l'appui du Fonds mondial de lutte contre le sida la TB et le paludisme, procède au recrutement d'un consultant national ou international pour mener une enquête épidémiologique nationale de prévalence des formes anthro-po-zoonotiques des TEP en collaboration avec les services du ministère de l'agriculture. Cette consultation aura pour but majeur d'établir un état des lieux sur la lutte contre la TB bovine au Maroc. La finalité de cette consultation sera l'élaboration d'un document cadre relatif aux orientations stratégiques permettant de lutter contre la TB bovine et réduire considérablement son impact chez l'homme.

II. OBJECTIFS

1. Objectif général :

Elaborer un document cadre sur les Orientations stratégiques pour lutter contre la TB bovine et réduire considérablement son impact chez l'homme au Maroc.

2. Objectifs spécifiques de la consultation :

- Réaliser en collaboration avec les services du ministère de l'agriculture chargés de la santé animale une enquête épidémiologique nationale de prévalence des formes anthro-po-zoonotiques des TEP avec séquençage des souches circulantes ;
- Dresser un état des lieux sur la lutte contre la TB bovine au Maroc à partir des données disponibles en santé humaine et animale ;
- Définir, en collaboration avec l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II et le Ministère de l'Agriculture, des interventions novatrices en matière de lutte Contre la TB bovine ;
- Définir les mécanismes de coordination et de collaboration intersectoriels en matière de lutte contre la TB bovine ;
- Définir, en collaboration avec l'Institut agronomique Hassan II et le Ministère de l'Agriculture, les orientations en matière de recherche opérationnelle inhérentes à la lutte contre la TB bovine ;
- Réfléchir et discuter les grands lignes d'orientations stratégiques pour lutter contre la TB bovine et son impact chez l'homme au Maroc.

III. DESCRIPTION DE LA MISSION

Tout au long de cette mission, les consultants devront travailler de manière étroite avec le comité national technique de lutte antituberculeuse, la DELM (Directeur, Chef de la Division des Maladies Transmissibles et le Chef du service des Maladies respiratoires), les responsables des départements de la santé et de l'agriculture ainsi que les autres parties impliquées dans le domaine de la lutte contre la TB bovine au Maroc et ce pour mener les activités suivantes :

1. Faire une revue documentaire en matière de lutte contre la TB bovine au Maroc aussi bien en santé humaine qu'en santé animale ;
2. Organiser des réunions de travail avec les représentants nationaux du PNLAT, le comité national technique de tuberculose, les responsables des départements de l'agriculture ainsi que les autres parties impliquées dans la lutte contre la TB bovine au Maroc ;
3. Développer le protocole de l'enquête épidémiologique nationale de prévalence des formes anthro-zoonotiques des TEP en collaboration avec les services du ministère de l'agriculture ;
4. Animer un atelier de formation des enquêteurs impliqués dans l'étude épidémiologique nationale de prévalence des formes anthro-zoonotiques des TEP en collaboration avec les services du ministère de l'agriculture ;
5. Entreprendre l'enquête sur le terrain conformément au protocole élaboré l'étude ;
6. Etablir un rapport sur l'état des lieux (incluant le rapport sur les résultats de l'étude) sur la lutte contre la TB bovine au Maroc aussi bien en santé humaine qu'en santé animale et déterminer les risques pour le Maroc ;
7. Préparer et animer un atelier pour présenter les éléments du rapport sur l'état des lieux pour lutter contre la TB bovine au Maroc aussi bien en santé humaine qu'en santé animale et déterminer les risques pour le Maroc ; regroupant les membres du comité national de tuberculose, les responsables des départements de la santé et de l'agriculture ainsi que les autres parties impliquées dans le domaine de la lutte contre la TB bovine au Maroc ;
8. Rédiger une proposition d'un document cadre sur les orientations stratégiques pour lutter contre la TB bovine et son impact chez l'homme au Maroc ;
9. Présenter les éléments du document cadre pour validation lors d'un atelier regroupant les membres du comité national de lutte anti tuberculeuse, les responsables des départements de l'agriculture ainsi que d'autres parties impliquées dans la lutte contre la TB bovine au Maroc ;
10. Intégrer les remarques et les recommandations issues du cet atelier et produire la version finale du document cadre.

IV. LIVRABLES ATTENDUS

1. Une note méthodologique décrivant la démarche à suivre pour mener la consultation ;
2. Protocole de l'enquête épidémiologique nationale de prévalence des formes anthro-zoonotiques des TEP en collaboration avec les services du ministère de l'agriculture ;

3. Rapport synthétique sur l'état des lieux en matière de lutte contre la TB bovine au Maroc aussi bien en santé humaine qu'en santé animale ;
4. Version initiale du document cadre qui définit les orientations stratégiques pour lutter contre la TB bovine et son impact chez l'homme au Maroc et le proposer pour validation ;
5. Version finale du document cadre sur les orientations stratégiques pour lutter contre la TB bovine et son impact chez l'homme au Maroc ;
6. Présentation Power Point de cette version finale du document cadre.

V. CALENDRIER DE LA CONSULTATION :

La durée de la consultation est de 30 jours.

VI. QUALIFICATION DU CONSULTANT :

Profil du Consultant national ou international : Doctorat en médecine ou en médecine vétérinaire spécialiste en épidémiologie de santé publique et/ou en méthodologie de recherche avec :

- Maitrise du système de santé Marocain ;
- Bonne connaissance du Programme National de lutte antituberculeuse ;
- Maitrise du concept one Health ;
- Expertise dans le domaine de la TB bovine ;
- Expérience acquise en matière de planification stratégique et opérationnelle ;
- Grande capacité d'analyse, d'animation d'ateliers et de rédaction ;
- Maitrise de la rédaction en langue française.

VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention MAR-C-MOH.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

VIII. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 02 Juin 2023 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : pnlad.delm@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma ; en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Elaboration d'un document cadre sur les orientations stratégiques pour lutter contre la TB bovine.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.